COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°3

page

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29): JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. ALIDEBERT I. BRABD C. BAILLER S. LANGARD CARRAZ D. CROCHARD. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (9):

- C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
- J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
- L. RABUSSIER mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
- T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
- E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT C. HUMBLOT mandante a pour mandataire M, BEN EMBAREK
- M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
- G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (1): M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR: Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Convention avec l'association Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de la Vienne (CINEV) – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Le Projet Éducatif Local de la commune de Châtellerault 2012 - 2016 et reconduit en 2017, a mis l'accent sur l'aide à apporter à l'enfant et au jeune afin de mieux leur faire prendre en compte leur environnement.

La thématique a été déclinée en 3 objectifs principaux :

- sensibiliser au développement durable,
- organiser les lieux d'accueil des enfants et des jeunes en prenant en compte le développement durable.
- et favoriser la découverte du patrimoine local.

Localement l'association du CINEV, partenaire de la commune, a répondu aux préoccupations de cette dernière en proposant des activités répondant aux objectifs du Projet Éducatif Local.

Afin de favoriser la mixité par la mobilité et la proximité, des actions sont proposées autour de séjours classes « Au cœur de la nature » et des propositions d'animations dans les maisons de Quartier. De plus, l'association propose un accompagnement méthodologique des personnels municipaux.

Devant l'intérêt de ces activités pour les publics concernés et estimant que ces actions revêtent un intérêt local en matière d'offres éducatives, la commune soutient les animations proposées, cohérentes et complémentaires avec l'ensemble des activités menées localement par la communauté éducative sur les différents temps de l'enfant en conventionnant avec le CINEV pour 2018 à 2020.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°3

page

Afin de mettre en place ces actions, l'association CINEV sollicite une subvention de 15 132 € par an pour les années 2018, 2019 et 2020.

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 (relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations), et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°6 du conseil municipal du 1er février 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018, dont les crédits sont inscrits aux comptes 830/6574/3550.

CONSIDERANT que le projet proposé par l'association CINEV répond à un intérêt local,

CONSIDERANT que le projet présenté est le résultat d'une réflexion commune entre l'association et la commune,

CONSIDERANT la nécessité de diversifier les activités éducatives,

CONSIDERANT que le projet initié et conçu par l'association CINEV est conforme à son objet statutaire,

CONSIDERANT la nécessité de fixer par convention les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ce programme d'actions,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

 – d'attribuer une subvention totale de 45 396 € à l'association CINEV répartie sur 3 exercices budgétaires de 2018 à 2020 comme suit 2018 → 15 132 €

2019 → 15.132 €

2020 → 15 132 €

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association ainsi que signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le - 7 FFV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Acquitté en PREFECTURE le: 02/02/2018